

## La numérisation du secteur financier

### Conférence « Transformation digitale : entre régulation et compétitivité »

9 novembre 2022

---

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à féliciter le président du Conseil de la Concurrence, M. Ahmed Rahhou pour cette initiative, ainsi que l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et l'Agence de Développement du Digital (ADD).

J'aurai l'occasion, pendant les prochaines minutes, de partager les points-clé du travail fait plus récemment par l'autorité de la concurrence au Portugal dans un secteur qui a connu des avancées technologiques significatives.

Je vous parlerai, d'une part, sur les opportunités pour l'innovation que nous apporte le numérique dans la finance. Ces opportunités présupposent une condition pratiquement *sine qua non*, qui est celle l'existence d'un système ouvert à la concurrence.

D'autre part, je vous parlerai des bénéfices de cette innovation pour les consommateurs. Et, par consommateurs, j'entends bien sûr les ménages, mais aussi les entreprises, y inclus les petites et moyennes entreprises.

#### Le numérique en tant qu'opportunité d'innovation et de concurrence accrue

Le numérique dans la finance n'est pas récent. Cela fait au moins une décennie que le numérique est entré tant dans les processus internes des banques que dans les habitudes des clients (soit, ladite « user experience »). Quelques exemples de ces habitudes incluent l'usage devenu ordinaire des cartes de paiement électroniques, ainsi que les paiements instantanés. En tant que consommateurs, en tant que clients, nous constatons que le numérique a simplifié nos interactions avec le secteur financier, tout en les rendant moins chères. Evidemment, ceci se constate dans des degrés différents selon les juridictions.

La plupart d'entre nous gérons désormais nos services financiers ou nos comptes de paiement à travers des applications sur nos smartphones ou nous connectons à nos comptes-client avec nos ordinateurs portables.

Au-delà de ces aspects, nous pouvons dire que la numérisation n'a pas seulement rendu les **banques plus efficaces** vis-à-vis de ses clients. En effet, la numérisation a également permis que les processus internes soient devenus plus simples et plus efficaces. Les opérations bancaires sont plus facilement gérables et l'interaction avec le client repose désormais sur des plateformes

Internet et des applications pour smartphone. Les données des clients orientent désormais les offres de services.

Nous pouvons également affirmer que la numérisation a permis l'émergence de nouveaux modèles commerciaux qui ont un impact sur ces banques. Cette émergence offre des opportunités aux consommateurs ainsi qu'aux entreprises. Elle accroît également la dynamique concurrentielle dans le secteur financier. Les nouvelles entreprises FinTech peuvent désormais concurrencer les opérateurs historiques sans devoir développer un vaste réseau de succursales physiques. Ceci signifie donc que les barrières à l'entrée ont été fortement réduites, permettant aux consommateurs d'accéder à des services moins chers.

### 1.1. Emergence de l'*open banking*

Je voudrais désormais souligner les opportunités offertes par l'*open banking*. Cette configuration du système bancaire ne peut fonctionner que si les clients bancaires (les consommateurs, dans le jargon de la Concurrence) consentent à ce que leurs données soient utilisées par plusieurs prestataires, notamment les entreprises FinTech. Ces données ainsi sont fondamentales à l'innovation dans le secteur.

La **gamme de services** nés de l'*open banking* est vaste. Elle comprend, entre autres :

- des services qui fournissent des conseils à l'investissement ;
- de nouveaux moyens de paiement moins onéreux ;
- une comparaison des conditions d'emprunt aux consommateurs, y compris les PME.

### 1.2. Initiatives visant à promouvoir une concurrence accrue dans les services financiers (DSP2)

Il est important de reconnaître qu'au sein de l'UE une impulsion significative a été donnée dans les années récentes à l'*open banking*, notamment par la directive révisée sur les services de paiement (la DSP2). Dans ce cadre, les banques et autres fournisseurs de services financiers doivent s'assurer que certains fournisseurs de services tiers peuvent accéder aux informations bancaires pertinentes à travers les interfaces ou API. Ceci présuppose une harmonisation technologique entre banques et fournisseurs.

Cette mesure vise à ouvrir le secteur bancaire à de nouveaux acteurs et à favoriser le développement de services en ligne innovants. Sa mise en œuvre vise à ouvrir l'accès aux données des clients (après consentement) et à **favoriser le *multihoming***, réduisant ainsi certaines barrières à l'entrée et **encourageant l'innovation**.

## 2. Aller au-delà de la numérisation

Il faudra aller au-delà de la numérisation pour promouvoir l'innovation et garantir la transmission des avantages aux consommateurs.

Bien que ces développements offrent une opportunité pour atteindre un niveau de concurrence accrue dans l'espace européen, soit le marché unique européen, leurs avantages peuvent être frustrés par des **barrières à l'entrée au niveau national**. Cela est étayé par ce que nous considérons comme des différences importantes entre les pays membres de l'UE en termes d'innovation numérique : alors que certains connaissent une plus grande ouverture, d'autres gardent des obstacles aux nouveaux entrants. **L'innovation numérique dans le secteur financier semble donc encore loin d'atteindre tout son potentiel.**

Le débat de l'innovation dans le secteur compte souvent avec des arguments de stabilité financière prétendant que les opérateurs traditionnels doivent être protégés contre les perturbations. N'oublions pourtant pas que c'est la **discipline** introduite par la simple existence **d'une concurrence effective** qui maintient les banques plus agiles et plus résistantes. La concurrence pousse les entreprises du secteur à trouver résilience, et donc rentabilité, innovation et pertinence du service offert à leurs clients. **C'est cet effort à vaincre par le mérite qui mène une entreprise, dans ce cas, une banque, à fournir un bon service.**

Par conséquent, pour exploiter les opportunités offertes par la numérisation, il reste essentiel de réduire les barrières à l'entrée et à l'innovation.

## 3. Obstacles à l'innovation et à la concurrence au Portugal

Permettez-moi de parler de l'expérience de l'autorité de la concurrence au Portugal.

L'Autorité (AdC) suit les développements dans le secteur financier de très près depuis plusieurs années désormais. En 2018, elle a publié une étude<sup>1</sup> thématique sur l'innovation technologique et la concurrence dans le secteur financier au Portugal. Ce rapport a permis d'identifier les barrières à l'entrée de banques ou opérateurs basés sur les nouvelles technologies numériques.

---

<sup>1</sup> Issues Paper on Technological Innovation and Competition in the Financial Sector (2018):  
<https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos/epr/Issues%20Paper%20Technological%20Innovation%20and%20Competition%20in%20the%20Financial%20Sector%20in%20Portugal.pdf>

L'AdC a ensuite contribué au processus législatif par des avis au écrits et des auditions parlementaires lors de la transposition<sup>2</sup> de la directive DSP2 ou les limites de frais pour services financiers offerts par les applications mobiles<sup>3</sup>.

### 3.1. Enquête sectorielle au secteur des FinTechs

Plus récemment, l'AdC a mené une enquête sectorielle<sup>4</sup> auprès de 139<sup>5</sup> Fintechs nationales et internationales dont les résultats ont été publiés en mars 2021. L'enquête visait à évaluer les barrières à l'entrée et à l'expansion dans le secteur financier au Portugal, en mettant l'accent sur l'accès aux données de compte et sur l'efficacité de la mise en œuvre de la directive DSP2 dans la promotion de la concurrence.

Les résultats de l'enquête sectorielle ont montré qu'en dépit de la transposition de la directive. Les **nouveaux entrants sont toujours confrontés à d'importants obstacles** pour accéder aux infrastructures bancaires critiques ainsi qu'aux données bancaires. L'un des faits saillants est que 74% des entreprises fournissant des services au Portugal ont indiqué faire face à des barrières à l'entrée. Parmi ceux-ci, 64% ont mentionné des barrières telles que la position des opérateurs historiques ou l'existence d'un écosystème fermé.

#### - Accéder au système national interbancaire de compensation et de règlement des paiements

Les nouveaux entrants ont signalé des obstacles à l'accès au système national de compensation et de règlement interbancaire ; compter sur la représentation des titulaires pour participer au système est un obstacle important.

Selon les nouveaux entrants, **il y a souvent des retards dans les réponses** aux demandes de représentation et les délais de mise en œuvre de l'accès sont longs.

#### - Accéder aux données de l'open banking

En ce qui concerne l'accès aux données bancaires, les FinTech ont signalé de **mauvaises performances dans les API, un manque de soutien du fournisseur** de l'API et des obstacles injustifiés à une expérience utilisateur agréable entraînant des taux d'abandon élevés. Ces

---

<sup>2</sup> Comments on the draft bill transposing directive (EU) 2015/2366 :

[https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos\\_e\\_decisoos/epr/2018/2018.01.30%2520Coment%c3%a1rios%2520da%2520AdC%2520Projeto%2520Diploma%2520Transposi%c3%a7%c3%a3o%2520DSP2.pdf](https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos_e_decisoos/epr/2018/2018.01.30%2520Coment%c3%a1rios%2520da%2520AdC%2520Projeto%2520Diploma%2520Transposi%c3%a7%c3%a3o%2520DSP2.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos\\_e\\_decisoos/epr/2020/2020%20-%20Coment%c3%a1rios%20c3%a0%20COF%20sobre%20limites%20c3%a0s%20comiss%c3%b5es%20nas%20plataformas%20eitr%c3%b3nicas.pdf](https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos_e_decisoos/epr/2020/2020%20-%20Coment%c3%a1rios%20c3%a0%20COF%20sobre%20limites%20c3%a0s%20comiss%c3%b5es%20nas%20plataformas%20eitr%c3%b3nicas.pdf)

<sup>4</sup> Résumé de l'enquête sectorielle (2021) :

[https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos\\_e\\_decisoos/epr/2021/2021%2520-%2520Fintech%2520-%2520follow-up%2520on%2520recommendations.pdf](https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos_e_decisoos/epr/2021/2021%2520-%2520Fintech%2520-%2520follow-up%2520on%2520recommendations.pdf)

<sup>5</sup> Parmi celles-ci, 88 ont répondu à l'enquête sectorielle, 70 desquelles ayant une présence au Portugal.

**problèmes** peuvent **entraver le délai de mise sur le marché** des FinTechs ainsi que leur **capacité à attirer de nouveaux utilisateurs**.

### *Le rôle et les recommandations de l'Autorité de la Concurrence*

Afin d'atténuer ces obstacles, l'AdC a formulé des recommandations au gouvernement et aux régulateurs sectoriels. Celles-ci incluent le suivant :

- Réglementer l'accès au système national de règlement afin de **réduire la dépendance des nouveaux entrants vis-à-vis les banques** pour accéder à l'infrastructure bancaire ; et
- **Limiter les degrés de liberté** des opérateurs historiques dans la fourniture d'accès aux données à des tiers, de manière à réduire la portée, par exemple, à l'introduction de complexités évitables dans l'interface avec l'utilisateur.

L'Autorité a également plaidé pour l'introduction de pôles d'innovation et de « bacs à sable » réglementaires (« regulatory sandboxes ») étant donné leur potentiel à catalyser l'innovation.

Finalement, dans le volet de l'« advocacy », l'AdC a émis plusieurs recommandations à l'égard de l'Etat en prônant la **neutralité concurrentielle** (y inclus technologique) dans les appels d'offre et dans les services publics sur internet<sup>6</sup>.

En matière d'« **enforcement** », l'AdC a récemment (en juillet 2022) émis une **communication des griefs<sup>7</sup> pour abus de position dominante dans le secteur des paiements** au Portugal. L'AdC estime que le comportement en cause a créé des barrières de nouveaux opérateurs, y compris ceux qui se basent sur des technologies numériques.

Je crois que ces exemples illustrent bien comment l'« advocacy » et l'« enforcement » peuvent, en tandem, contribuer à réduire les barrières à l'entrée dans ce secteur. L'AdC agit donc à tous les niveaux pour promouvoir une plus forte concurrence dans le secteur financier, y inclus des paiements, au profit des consommateurs, qui pourront ainsi bénéficier de prix plus compétitifs et de services plus adaptés à leurs préférences.

---

<sup>6</sup> Cf., à titre d'exemple, *Neutralité Concurrentielle dans le Choix des Moyens de Paiement Acceptés par l'Etat* (septembre 2022):

[https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos/epr/Recomenda%C3%A7%C3%A3o%20AdC\\_Neutralidade%20concorrencial%20na%20escolha%20de%20meios%20de%20pagamento%20aces%20pelo%20Estado.pdf](https://www.concorrenca.pt/sites/default/files/processos/epr/Recomenda%C3%A7%C3%A3o%20AdC_Neutralidade%20concorrencial%20na%20escolha%20de%20meios%20de%20pagamento%20aces%20pelo%20Estado.pdf)

<sup>7</sup> AdC, July 28, 2022: AdC accused corporate group of abusing its dominant position in the payments sector: <https://www.concorrenca.pt/en/articles/adc-accused-corporate-group-abusing-its-dominant-position-payments-sector>

#### 4. Remarques finales

Quatorze ans après la crise financière, mais surtout dans un contexte de forte hausse des prix et de récupération de l'économie, le secteur financier peut bénéficier de l'innovation qui est apportée par les FinTechs. Ces gains peuvent également être relayés au consommateur, car cette innovation est fortement axée sur celui-ci.

Les nouveaux entrants bouleversent, certes, les modèles commerciaux traditionnels dans la banque, dans le conseil en investissement et dans l'assurance. Mais à côté de cette disruption, ils ont également amené les acteurs traditionnels à évoluer et à devenir meilleurs dans ce qu'ils font, dans les services qu'ils proposent.

C'est pour cette raison que **les bénéfices de l'innovation numérique ne doivent pas se faire attendre** dans le secteur financier.

Cela signifie que l'accent doit être mis sur la suppression des obstacles à l'entrée et à l'innovation, que ce soit en termes d'accès aux données ou d'accès aux infrastructures essentielles.

Ceci est essentiel pour libérer les avantages que la concurrence et l'innovation peuvent apporter aux consommateurs et aux entreprises, ainsi que pour l'efficacité et la stabilité du secteur financier.

Merci. Choucran.